VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE
—DE—
Propriétés Foncières
—COMPRENANT—
LA BELLE RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

No 2212 AVENUE CANAL.

Avec terrains spacieux.

Le splendide site à bâtir,

Encoignure des Avenues Canal et Galvez.

—ET—

Quatre beaux et grands lots à bâtir

—SUR LA—

Rue Galvez entre les Avenues Canal et Cleveland.

Une grande et belle

ETENDUE DE TERRE

DANS LE CENTRE DE LA VILLE, EN FACE DU PARC DE VILLE ET FAISANT FACE PAR 423 PIEDS SUR LE

Chemin de la Métairie.

Sur plus de 2600 pieds de profondeur sur la ligne extrême du fond, traversant quelques-unes des principales rues et avenues de la ville, et ayant en face le service double des chars électriques de l'avenue Esplanade, et l'extension proposée de la ligne des chars Damaine en travers du centre de la propriété. Il n'a jamais été offert une occasion meilleure pour une spéculation.

Un Site Splendide sur le Vieux Bassin,

Encoignure de la Promenade Carondelet, et des rues Trémé et Toulouse.

Le Cottage double centralement situé

Nos 1509 et 1511 rue Douane,

Entre les rues Marais et Villeré.

L'avantageux Double Cottage en Bois.

Nos 1201 et 1303 rue Marigny,

A l'encoignure Nord Remparts.

L'letd terre améliorée et désirable,

En face du Parc de ville.

Du chemin de la Métairie, des rues St-Patrick, Orléans et St-Pierre.

—ET—

ONZE LOTS DE CHOIX,

Dans le Troisième District.

Succession de Pierre N. Canteron.

No 50,695 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, 20 juil et 1897, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera positivement vendu aux enchères publiques, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. A. Monroe, juge de la Cour Civile du District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 25 mars 1897 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les propriétés de très grande valeur suivantes, à savoir—

1° La belle résidence à deux étages en bois et ardoisée No 2212 avenue Canal, contenant douze chambres, vestibules en haut et en bas, chambres à bain, office, galerie devant et derrière, hangars, citerne, etc., le tout plus complètement décrit comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes à dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par la Promenade Carondelet, les rues Franklin, Trémé et Toulouse. Le dit lot mesurant 81 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Trémé et 53 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Toulouse et 53 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la promenade Carondelet et 86 pieds de profondeur sur l'autre ligne du côté vers la rue Franklin. Au centre des grandes scieries et autres industries, se trouvant réunies tout autour de la tête du Vieux Bassin; ce beau site peut servir presque pour tous les genres d'affaires et d'industries.

2° L'île de terre de choix sur le côteau de la Métairie, vis-à-vis le Parc de Ville amélioré d'une bâtisse en bois à un étage contenant 4 chambres, écurie, hangar, citerne, etc., le tout plus complètement décrit comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes ci-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situé sur le Chemin de la Métairie, dans le faubourg Jackson, dans le Deuxième District de cette ville, borné par le Chemin de la Métairie, les rues Orléans, St Patrick et St-Pierre, mesurant en tout 264 pieds de face à la rue St Pierre, 205 pieds 2 pouces de face au Chemin de la Métairie 89 pieds 10 pouces de face à la rue Orléans et 107 pieds de face à la rue St Patrick. Cet île de terre fait face à la double ligne de chars électriques et est à peu près à mi-chemin entre les Avenues Canal et Esplanade.

3° Le cottage double en bois et couvert en ardoises et logement projectif avec deux étages dans le fond No 1509 et 1511 rue Douane, entre les rues Marais et Villeré, contenant 10 chambres 2 cabinets et petit vestibule, hangars, citerne et cour dans le fond et allée de côté, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, et faisant partie du lot No 8 de l'île No 29 borné par les rues Douane, Bienville, Marais et Villeré, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 110 pieds sur la ligne de côté vers la rue Marais. Situé dans un district populeux, convenable, au centre des affaires et actuellement à un ilet de l'avenue Canal, ces bâtisses sont en demande, produisant rapportant $348 par an.

4° Le cottage double en bois, couvert en ardoises et très désirable à l'encoignure des rues Marigny et Nord Remparts, contenant 8 chambres, citernes, cours au fond et allées de côté, etc., plus spécialement décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues N. Remparts, Marigny, Mandeville et St Claude (anciennement Bons-Enfants). Ledit lot forme l'encoignure des rues Marigny et N. Remparts et mesure, en mesure française, 30 pieds de face sur la rue Marigny par 60 pieds de profondeur et de face sur la rue N. Remparts. Dans une localité prospère et populeuse de la ville, cette propriété est bien située pour une location permanente.

10° Onze [11] certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ci-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Solidelle, Joséphine, Féliciana et Montégut et désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement, selon un plan dressé par M. De Yung, architecte, daté le 13 février 1862 et déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, pour référence. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Solidelle et Féliciana et mesurant ensemble et un [31] pieds deux [2] pouces et cinq [5] lignes de face à la rue Féliciana sur cent quinze [115] pieds de profondeur; les lots Nos 2 à 11 inclusive ont mesurant chacun trente et un [31] pieds de face à la rue Féliciana sur cent quinze [115] pieds de profondeur; le tout d'après le plan par L. Dasey, C. E. en date du 1er décembre 1896.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit devant être représentés par des billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque et liens et privilèges du vendeur sur la propriété vendue; 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas d'un procès; les polices d'assurances devant être transférées et toutes les autres sûretés de sécurités, les acquéreurs feront un dépôt de 20 pour cent comptant pour lier la vente et assumeront les taxes dues et exigibles pour 1897 en plus du prix de l'adjudication.

Actes de vente par devant Robert P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 juin—19 20 27—juillet 4 11 18

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, comptes à recevoir, cheval et buggy.

Marchandises et installations d'une pharmacie.

Succession de Mme Elizabeth Hart Szabary, épouse du Dr Latzi Szabary.

No 51,751, Division E.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune, MERCREDI, 14 juillet 1897, à 11 heures A. M., au local No 3501 rue Dauphine, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 30 juin 1897, in re et pour le compte de la succession de Mme Elizabeth Hart Szabary, épouse du Dr Latzi Szabary, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Le stock de la pharmacie, meubles, installations, piano, cheval et buggy, comptes à recevoir, etc.

Conditions—Comptant.

2 juil et—2 4 11 à la date.

PLUS de cheveux gris.—En se servant du régénérateur instantané des cheveux, de Chas Muller; il changera instantanément les cheveux gris en leur couleur naturelle; il n'est pas nuisible; d'un usage facile, pas de graisse prix, $1; préparé seulement par Chas Muller, 11 rue Baronne. Coiffure pour dames.

15 août—1 2 dim

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE N. REMPARTS, 343.

Des renseignements sont demandés au les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

JUILLET 1897.

Liste de publication.

Baron, Julien	Bataille [Mme] née
Betbeder, Jean	Eugénie de Briembourg
Bonyreau, Guillaume	Fortou, Pierre Abel
Figarol, Pierre, dit Carabin	Gachassin, Marie Pauline [Dlle]
Gautier, Emile	Hoare, Antoine, dit
Grand, Richard	Barbé
Montagnan, (Antoine-Romain-Albert	Montalé, Jean Pierre
Oursette, Antoine	Pancot, Jean
Raseri, Marc, Marie	Renault, Alexandre
Serreboubée, Jean	Sobet, (veuve)

LETTRES.

Benoit, Ange — Magnan, Alphonse — Rousset, Paul

Signé: G. B. D'ANGLADE, Consul.

Avis Spécial.

A cause des nombreuses requêtes faites au Bureau des Commissaires du Parc de Ville, il a été décidé de rouvrir les privilèges de pêche dont on a tellement joui au printemps dernier, commençant DIMANCHE, le 11 courant, entre 7 et 10 heures A. M., et à continuer tous les dimanches, jusqu'à nouvel ordre, au prix de 50 cents par par privilège.

9 juil—9 10 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Sécurités dorées sur tranche.

Les meilleurs sur le marché.

Bons Consolidés de la Nouvelle-Orléans

Bons de la "Elyton Land Company".

Diamants et Bijoux.

Succession de Mme Mary E. Bell.

Nos 53,678—Cour Civde District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 15 juillet 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 23 juin 1897 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, division "E", dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

BONS.

1° Quinze (15) Bons Consolidés de quatre pour cent de la ville de la Nouvelle Orléans, valeur au pair de $1000 chacun, série de 1892, Principal dû en 1942; Nos 1271 à 1275 inclusivement; 1591 à 1595 inclusivement; 1404 à 140 inclusivement et 1418.

2° Dix [10] Bons consolidés de quatre pour cent de la ville de la Nouvelle-Orléans, valeur au pair de $500 chacun série de 1892, Principal dû en 1942, Nos. 321 à 330 inclusivement.

3° Trois (3) Bons Consolidés de quatre pour cent de la Ville de la Nouvelle Orléans, valeur au pair $1,000 chacun; série de 1892, Principal dû en 1942, Nos 600, 631 et 3385.

4° Deux (2) bons consolidés de quatre pour cent de la ville de la Nouvelle Orléans, valeur au pair $1000 chacun; série 1892, Principal dû en 1942 Nos 4356 et 4490.

5° Deux premières hypothèques, Trente ans, cinq pour cent Bon d'or "Gold Bonds" de la Elyton Company, of Birmingham, Ala. valeur au pair $1000 00 chacune.

6° Deux Dividendes Trust Bonds de la Elyton Lands Company, valeur au pair de $100 00 chacun, portant six pour cent par an d'intérêt, Nos 1054 et 1053.

Bijoux.

1. Une Broche et une paire de Boucles d'oreilles composée de onze (11) diamants.
2. Un Bracelet en or (camée), une Broche et une paire de Boucles d'oreilles.
3. Une Broche et boucles d'oreilles en filigrane et Perles.
4. Une chaîne en or et médaillon.
5. Broche et Boucles d'oreilles en jais et perles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

27 juin—juil 4 11 à date

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, etc., d'une Buvette.

Cash Register, Réfrigérateur, etc.

Aussi Comptes Ouverts, etc.

Anthony Bargo vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 53,355—En vertu d'un ordre de vente en date du 6 juillet 1897, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après décrits, à savoir—

Au local No 736 rue Union, entre les rues St-Charles et Carondelet—

1° Le contenu et installations, etc., de la Buvette, contenus dans le dit local, comprenant 1 National Cash Register, 2 Eventails électriques, 2 Machines Nickel-in-the-Slot, 1 Réfrigérateur au gaz et à l'ammonia, Vins, Liqueurs, etc., d'après l'inventaire enregistré.

2° Aussi un lot de Comptes à recevoir, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans et Syndic dans la susdite affaire
DINKELSPIEL & HART,
Avocats pour le Syndic.

9 juil—9 16 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Grande Propriété de Valeur Améliorée dans le Deuxième District,

Etant les Nos 918, 920 et 922 rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne,

Anciennement connue comme "Louisiana Troy Laundry."

Robert E. Rusha vs Walter Hernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53 845—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le JEUDI, 12 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Dauphine et Bourgogne, étant l'ilet No 90, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées comme les numéros neuf cent dix-huit, neuf cent vingt et neuf cent vingt deux rue Toulouse. La dite portion de terre est décrite comme deux lots se joignant et mesurant ensemble, mesure américaine, soixante-quatre pieds, dix pouces de face sur la rue Toulouse par une profondeur de cent soixante-deux pieds trois pouces, le tout plus ou moins entre ligne parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 juil—9 16 23 30 août 6 12

QUINIUM LABARRAQUE & VIN FEBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, *pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre.* EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris, et TOUTES PHCIES.

CHARTE
DE LA
"Municipal Improvement Association (Association de l'Amélioration Municipale) de la Nouvelle Orléans.

Etats Unis d'Amérique, Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il soit connu, que ce trentième jour du mois de juin, de l'année de notre Seigneur, mil-huit-cent quatre vingt-dix-sept (1897), et de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique la cent vingt et unième, pardevant moi, James Siméon, notaire dûment commissionné et qualifié, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venus et ont comparu personnellement les différentes personnes dont les signatures sont ici inscrites, qui ont déclaré que se prévalant des dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane elles se sont, par la présente, formées et constituées en un corps incorporé par la loi, pour les objets et fins et d'après les conventions et les stipulations qui suivent, à savoir:

ARTICLE I.

Le nom de ladite corporation sera "THE MUNICIPAL IMPROVEMENT ASSOCIATION OF NEW ORLEANS"; son domicile sera en la ville de la Nouvelle Orléans et elle aura le droit et l'autorité d'exister avec droit de succession sous son nom incorporé et pour un terme de vingt-cinq ans, à partir et après la présente date; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de la changer à plaisir; d'acquérir, acheter, louer, vendre et hypothéquer des propriétés conformes à la loi; d'adopter et d'établir des règlements et régulations pour la gérance de ses affaires en général; de posséder et jouir de tous les droits et privilèges alloués à de telles corporations. Toutes les assignations et autres procédures légales devront être servies au Président, et en son absence, au Vice-Président, agissant en son lieu et place.

ARTICLE II

Les buts, objets et fins pour lesquels cette corporation est établie sont par la présente déclarés être:—

Premièrement—La culture de la science et de la littérature par l'établissement et accroissement graduel d'une librairie à l'usage gratuit de tous les membres de l'association, et le maintien d'une salle fournie de tous les journaux, revues et magazines du jour, soit scientifiques, littéraires ou politiques, devant être ouverte aux heures raisonnables du jour, à la disposition des membres et de leurs invités, sans aucun coût.

Deuxièmement—De faire des arrangements pour des lectures, débats et discussions sur des questions historiques, scientifiques, sociales, civiques et politiques comprenant les problèmes du gouvernement municipal modernes, dans le but d'obtenir des améliorations publiques, l'ordre public, la santé et la prospérité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Les membres de cette association seront les dits souscripteurs à cet instrument et toutes autres personnes qui pourront être subséquemment admises parmi les membres par un vote du Bureau de Direction. Chaque membre de l'association devra payer d'avance la somme de $1 comme quotité annuelle, pour l'année courante, avec l'autorité du Bureau de Direction d'augmenter à $5, et avec l'autorité de l'association d'encore augmenter les dites quotités. Ne pas payer la dite quotité dans les 30 jours qui suivent l'avis et la demande, sera